



STAGE DE FORMATION SYNDICALE

Stage « Lutter contre les pressions hiérarchiques »

AU PROGRAMME !

Jour 1:

- Tour de table: partage d'expériences face à la hiérarchie
- Formation magistrale: outils juridiques et attitude face à la hiérarchie - Études de cas prévus à l'avance ou évoqués le matin.

Jour 2:

- Poursuite des études de cas pour préparer le théâtre forum.
- Théâtre forum

**A la Maison Oasis,
209, rue de La Canal
à LORGUES**

Lundi 24 et mardi 25 juin 2024

Pour s'inscrire, avant le 24 mai, téléchargez le document à transmettre à l'administration et remplissez le formulaire (QR code ou lien :

<https://urlz.fr/qf9y>



Chaque fonctionnaire ou agent-e non-titulaire, syndiqué-e ou non syndiqué-e, peut bénéficier de 12 jours de formation syndicale par an. Ces journées de formations ne modifient pas le salaire et ont lieu sur une journée de travail. Il faut juste donner à votre hiérarchie le formulaire 30 jours au moins avant le stage. Le congé est accordé si votre hiérarchie ne vous répond pas ! N'attendez pas son accord. Un éventuel refus doit être motivé par écrit et n'est plus possible 15 jours avant le stage. En cas de problème, appelez-nous.

La formation syndicale est un droit qui résulte du droit syndical, celui-ci a une valeur constitutionnelle. Les droits existent tant qu'on les utilise !

